



Règlement concours photo CME

Le thème du concours est un Lieu de Pont de l'Isère reconnaissable, photo en couleur, format libre sur papier.

Qui peut participer :

Les enfants habitant Pont de l'Isère répartis en 2 catégories selon leur niveau de classe :

- Élémentaire du CP au CM2
- Collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Avec accord du représentant légal.

Planning :

- ❖ Du 15 au 30 Mai 2023 : dépôt des photos en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Photo dans une enveloppe sur laquelle sera noté très lisiblement : nom, prénom, classe et joindre le bulletin de participation (à télécharger sur le site de la mairie). Toute photo déposée sans enveloppe et sans les informations demandées sera refusée.
- ❖ Le 31 Mai 2023 : préparation de l'exposition en mairie par le Conseil Municipal des enfants.
- ❖ Du 05 au 16 Juin 2023 : exposition des photos en mairie. Vote du public pour le « coup de cœur du public » : tout habitant de Pont de l'Isère peut voter, un vote par personne pour 1 photo (1 seul coup de cœur !).
- ❖ Le 21 Juin 2023 : vote du jury composé uniquement des élus du CME. Les gagnants seront informés par téléphone, l'information sera aussi diffusée sur les différents moyens de communication de la mairie.

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie et le coup de cœur du public. Les Récompenses sont

1 ^{er} de chaque catégorie :	bon cadeau de 30 €
2 ^{ème} de chaque catégorie :	bon cadeau de 20 €
3 ^{ème} de chaque catégorie :	bon cadeau de 10 €
Coup de cœur du public :	bon cadeau de 25 €

Communication :

Flyers distribués dans le cahier des enfants/école, site internet mairie, Panneau Pocket, page Facebook, PMV et affichage.